

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 NOVEMBRE

DANS LE BOURBIER

Ne nous emportons pas ! En présence de cette accumulation de scandales et d'infamies, il y a des gens dégoûtés qui s'écrient : Oh ! c'est trop ! Assez ! Ce sont des natures délicates, mais elles n'ont jamais étudié la logique. Y avait-il vraiment des âmes naïves qui croyaient qu'on désorganiserait impunément les pouvoirs publics, qu'on érigerait la délation à l'état d'un système, qu'on livrerait à tous les sarcasmes et qu'on désignerait à toutes les proscriptions les principes, les traditions, les croyances d'un pays, et, cette besogne accomplie, que l'état social ne se ressentirait pas de toutes ces destructions ? On a tout nié, on a prétendu que l'homme, bête plus ou moins bien organisée, ne devait songer qu'à satisfaire ses appétits et suivre ses instincts. La bête se satisfait ! Spectacle dégoûtant, soit, mais spectacle naturel. Qui est-ce qui pourrait arrêter et troubler dans ses fonctions de bête, cette bête qui ne reconnaît aucune loi d'ordre supérieur et n'admet d'autre origine de la justice et du droit que celle qu'elle puise dans son instinct et que crée la force brutale ? Si les conséquences du système étaient autres, si les doctrines préconisées aboutissaient à des résultats différents, ce serait la condamnation de nous tous, monarchistes et chrétiens, qui ne cessons de répéter qu'en dehors du respect et de la pratique des principes d'ordre religieux et politique, un pays est livré aux pires aventures et devient la proie des pires aventuriers. Ce qui se passe n'a rien qui nous surprenne, c'est la conséquence forcée des doctrines enseignées et des besognes accomplies. Mais alors, dira-t-on, où cela nous mènera-t-il ?

Cela dépend de ce que cela durera. Si les Français estiment que l'expérience n'est pas suffisante, ils peuvent continuer ; les goûts les plus dépravés sont souvent les plus tenaces. Mais s'ils veulent sortir de ce bourbier où peu à peu ils s'enfoncent et s'enlisent, ce n'est pas en se plaignant que la boue sent mauvais qu'ils verront la fin de leurs maux. La boue est la boue et fait son métier de boue ; on ne peut lui demander d'être autrement qu'elle n'est, et si on ne veut pas être étouffé par la boue, il faut s'éloigner du bourbier. Ce n'est pas là que l'on trouvera un terrain ferme et un air pur. La France, depuis de trop longues années, semble prendre plaisir à patouger, elle subit les conséquences de ce qu'elle a voulu. Veut-elle s'arracher à cet état honteux ? Qu'elle se ressaisisse, qu'elle se retourne vers ceux qui ne la flattent pas en lui disant qu'il n'y a ni doctrines politiques, ni traditions nationales, ni devoirs sociaux, ni obligations morales, ni autorité à qui on doit obéissance, ni principes à qui on doit respect, ni Dieu à qui on doit adoration. Ces conséquences étaient prévues, elle n'a voulu rien voir et s'est abandonnée à des guides qui l'ont menée où elle est. Il faut qu'elle revienne à cela, si elle veut s'arracher à la destruction fatale qui l'attend, si elle persévère dans ses négations, ses erreurs, ses révoltes. La boue, ce n'est pas ce qui manque, elle peut s'y vautrer, mais alors qu'elle cesse de se plaindre et de s'indigner. Ce qui lui arrive de dégoûtant est mérité. Elle doit savoir ce qui l'attend, si elle ne se décide pas à se secouer et à réagir.

CHARLES DUPUY.

« Quelle journée, s'écriait avant-hier un journal peu suspect d'hostilité à la République, le Petit Journal, que de turpitudes, que de fange ! » La date du 9 novembre 1887 mériterait

d'être ajoutées au chapelet déjà trop fourni des « plus mauvais jours de notre histoire », si une nation était solidaire de ses exploités. » Sous la formidable pression du débat qui s'y agit, l'enceinte judiciaire craque de tous ses ais et de toutes ses jointures. » Le procès n'est plus circonscrit entre les bornes étroites d'une chambre correctionnelle ; il bondit au-delà, il ricoche, il s'étend comme ferait dans une mare croupissante le cercle creusé par la projection d'une poignée de boue. » Devant les juges du tribunal, il s'achèvera vraisemblablement aujourd'hui ; à la barre du pays, on peut dire qu'il commence à peine. »

En ce dernier point seulement, le Petit Journal se trompe. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la République est traduite à la barre, que ses vilénies, ses denis de sens moral et patriotique l'ont jetée sur le banc des prévenus ; et, que notre confrère en soit bien convaincu, le jugement et l'application de la sentence ne tarderont pas, car si la nation ne peut être, comme il le dit, « solidaire de ses exploités », du moins a-t-elle le devoir et le droit de châtier ces exploités, et ces exploités c'est toute la République ! Si la journée judiciaire du 9 novembre a arraché ces cris de dégoût à un organe de caractère très modéré et trop enclin, qu'on nous pardonne la trivialité de l'expression, à passer la main dans le dos des gouvernements républicains, que dira-t-il de la journée du 10 novembre au Palais et au Palais-Bourbon surtout, où le gouvernement, après avoir formellement déclaré que la Chambre n'avait pas le droit d'empiéter sur l'action judiciaire et de forcer la justice à surseoir pour attendre les résultats de ses enquêtes, vient déclarer, quand il sent le terrain manquer absolument sous ses pieds, que le même garde des sceaux vient, sans attendre le vote de la Chambre — qui allait lui tomber sur la tête — d'envoyer au procureur général l'ordre d'ouvrir une information judiciaire ? Que faut-il penser de ces lamentables co-

médies ? Faut-il parler aussi de ces accusations jetées au gouvernement d'avoir fait voler, la nuit, avec effraction, chez un particulier des documents qui pouvaient le compromettre ? des détournements de pièces d'annonces à l'audience, etc., etc. ? Oui, le Petit Journal a raison quand il dit que le scandale « bondit, ricoche et s'étend comme ferait dans une mare croupissante le cercle creusé par la projection d'une poignée de boue ». Mais si les Limouzin et Co sont la poignée de boue, la mare croupissante c'est la République ! EDOUARD GRIMBLOT.

Le Général THIBAUDIN et M<sup>me</sup> LIMOUZIN

Dans son réquisitoire de mercredi contre M<sup>me</sup> Limouzin, le ministère public a parlé longuement des lettres écrites par le général Thibaudin à M<sup>me</sup> Limouzin. La première de ces lettres date du jour même où le général Thibaudin, ministre de la guerre, quittait le ministère : « Chère Madame, Je suis désolé de n'avoir pu encore me rendre auprès de vous. Obligé de quitter brusquement l'hôtel Saint-Dominique et de jeter pêle-mêle mes effets dans les caisses, je n'ai qu'une minute pour vous exprimer mes regrets de renoncer au projet que j'avais conçu d'aller vous remercier des témoignages de sympathie et d'affection que vous m'avez donnés. Je prendrai ce soir le train à la gare de l'Est à cinq heures. Ne m'écrivez pas avant que je vous aie vu. J'AI DES RAISONS, AUJOURD'HUI, POUR ME MÉFIER DE LA POSTE ET DU TÉLÉGRAPHE. Dès mon retour à Paris, j'espère vous serrer la main et avoir quelques heures qui seront bien employées. Bien à vous. THIBAUDIN. P.-S.—Nous conviendrons, à mon re-

59 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Les lèvres du braconnier s'agitèrent. — Il veut parler, dit le Potard. Le vieux Michel s'avança à la hâte et se pencha à son oreille. Alors, au milieu d'un silence solennel qui n'était coupé que par la respiration sifflante du mourant, on entendit la voix de Rouget pour la dernière fois. Il disait en regardant toujours le brigadier, et en faisant un effort suprême : — Pardon !... Pardon !... Je vais mourir !... Le vieux Michel sentit une larme rouler malgré lui sur sa joue. — Oui, Rouget, je vous pardonne ; vous avez expié vos fautes... Mourez tranquille et que Dieu vous pardonne aussi ! Au même instant, la physionomie de Rouget parut joyeuse ; il murmura encore quelques mots sans suite, pensant, sans doute, à sa femme et à ses enfants, puis ses yeux se tournèrent et sa tête demeura immobile sur l'oreiller.

Rouget-le-Braconnier était mort ! Aussitôt le vieux Michel se redressa, fit évacuer la foule qui se retira en silence, et donna des ordres pour que le corps du forçat fût emporté et gardé au logis de la mère Plumeau jusqu'à la sépulture. — C'est tout de même dommage, disait en s'en allant File-à-Voile et l'Islandais, de mourir ainsi après avoir fait une si belle action. — Tais-toi donc, répondait l'autre, il est trop heureux, puisqu'il devait retourner au bagne ! Un instant après, Jean Beaugard, auquel personne ne semblait plus songer, ayant embrassé sa mère et sa fiancée qu'il croyait ne plus jamais revoir, s'approcha de Lutscher d'un pas ferme. — Mon brigadier, dit-il, me voici, je suis à vos ordres ! A son grand étonnement, le brigadier sourit et lui tendit la main : — C'est bien, dit-il ; je vous arrête, en effet, mais pour la forme ; je viens de recevoir une dépêche qui m'annonce que l'on sait que vous n'êtes pas le vrai coupable. M. Tuloup a tout avoué et il paraît qu'il est mourant... Le procès sera revisé et on vous rendra la liberté. Deux cris furent poussés dans le fond de la salle. C'étaient Jeanne Beaugard et Françoise Dugast qui, bénissant Dieu, tombaient dans les bras l'une de l'autre.

Un an après, la ville de Châteaubriant était en deuil. On célébrait le mariage de Jean Beaugard et de Françoise Dugast, et l'on admirait une fois de plus la beauté et la dignité de la jeune mariée, ainsi que la douceur et la gravité de l'époux. M. le curé était d'autant plus heureux et fier de cette union qu'elle était en partie son œuvre. Le père Beaugard n'exerçait point ce jour-là ses fonctions de sacristain, qui avaient été confiées à un autre. Mais il jouissait pleinement de la réparation solennelle que la ville entière avait faite à son fils. Quant à la mère Beaugard, elle était complètement heureuse. Son fils, en effet, avait été réhabilité. A la suite de ses aveux et d'une nouvelle procédure, M. Tuloup avait été condamné, puis un autre arrêt avait proclamé l'innocence de Jean Beaugard. Cette procédure de révision avait été longue, et à la fin M. Tuloup avait succombé à ses remords. M. Dambé avait été, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et la « douce Marguerite » avait définitivement coiffé sainte Catherine. Jean Beaugard avait tenu à convier à sa noce tous les braconniers d'Anjou, les anciens amis de Rouget, les marins de Noirmoutier et surtout le

Potard, à l'énergie duquel il devait sa liberté. Tous ces hommes rudes et à demi sauvages se tenaient dans un coin pendant la cérémonie, au fond de l'église. Quand le cortège, vers midi, déboucha de la place pour retourner à la Fresnaie, Eugène serra, à les briser, les mains de ses anciens compagnons, qu'il était heureux de revoir. Mais il demeurait triste et rêveur. — Quelle belle fête ! disaient les uns. — Quel beau mariage ! disaient les autres. — C'est vrai, répondit le Potard, mais tout cela ne me fait pas oublier Rouget-le-Braconnier ! FIN.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 31 octobre : TEXTE. — Un pauvre à Londres, par M. Ch. — Un Souper en retard, anecdote. — Les Tribulations de Racine (fin), par M. B. Lesbazeilles. — Le Filage de l'huile en mer (fin), par M. G. — Le Trésor de Conques, par M. E. M. — Notes sur Kant, par M. Edouard Charton. — Le Renard, par M. B. L. — Les Chenoises et les Villegagnon (fin), par M. Henri Bordier. GRAVURES. — Un pauvre à Londres, dessin lithographié par Géricault. — Portrait de Racine, d'après une esquisse de son fils Louis. — Vue de Conques, dessin de E. Vuillier. — Reliquaire de Conques, dessin de Massias. — Renard pris au piège, dessin de Bodmer. — Le Cyclope Polyphème, fac-similé d'une estampe rar. (1561).



tour, des moyens de nous entretenir ensemble. »

Une deuxième lettre :

« Chère Madame,

Je vous demande la permission de goûter au bonheur auquel je ne suis point habitué et pour lequel je vous ai déjà voué au fond de mon cœur toute ma reconnaissance. Si vous voulez bien, Madame, me faire l'honneur de venir me voir, vous qui aimez aussi la patrie, je vous remercierai de la bonté de votre cœur...

« Oh ! merci, mille fois merci, ô vous, madame, qui avez pu lire au fond de mon cœur, et qui m'accordez le seul bien, la seule vertu que j'ambitionne et qui a fait toute ma vie : l'amour de la patrie.

» THIBAUDIN. »

Enfin, cette dernière lettre :

« Chère Madame,

Je viens de lire à mon retour à Paris vos deux charmantes lettres. Je n'ose confier à l'indiscrétion involontaire, mais possible, d'une lettre, l'impression que j'ai ressentie à leur lecture.

Permettez-moi d'attendre, pour vous dire toute ma pensée, le jour bien désiré où il me sera possible d'aller vous voir ; mais je suis souffrant d'une indisposition passagère, d'un bobo... Si, mardi, j'ai la liberté que j'appelle de tous mes vœux, j'irai certainement auprès de vous et j'espère dissiper tous ces petits nuages que votre imagination semble avoir fait surgir et à travers lesquels votre ami perdrait à vos yeux ses qualités les plus précieuses, parmi lesquelles, et au premier rang, celle que vous devriez bien connaître, bien que vous paraissiez l'ignorer.

« A bientôt, chère Madame et amie, et veuillez croire, en attendant, à toute ma reconnaissance pour le bonheur que vous m'avez procuré, par le charme de votre conversation et la sincérité de vos sentiments.

» THIBAUDIN. »

En marge de la lettre se trouvaient ces mots :

« Pardonnez-moi le désordre de cette lettre, dans laquelle mon sentiment pour vous est à peine voilé et si transparent qu'il se livre à vous comme le meilleur des amis. Si oui, eh ! bien, montrez-le moi en me recevant chez vous avec le même abandon et la même simplicité. »

M. THIBAUDIN

GRAND-CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR

Nous lisons dans l'Estafette :

« La semaine prochaine aura lieu une promotion de quatre généraux de division, en remplacement des généraux de division Courty et Thibaudin, admis par limite d'âge à la retraite ; de Beaufort, placé pour raison de santé dans le cadre de réserve, et de Courcy, décédé.

« Ces nominations assurent l'avancement de quatre colonels au grade de général de brigade.

« Il avait été question de nommer le général Thibaudin grand-croix de la Légion d'honneur. Cette distinction ne pourra être conférée que le 5 juillet prochain à l'ancien ministre de la guerre ; car c'est à cette date seulement qu'il aura accompli les cinq ans réglementaires dans le grade de grand-officier. »

Il faut avouer que cette promotion serait très opportune. M<sup>me</sup> Limouzin y trouverait une consolation à ses peines. On peut compter que M. Wilson usera de toute son influence.

LE GÉNÉRAL BOULANGER ET M<sup>me</sup> LIMOUZIN

Voici les lettres du général Boulanger lues mercredi au tribunal par M. le substitut Lombard :

Madame,

Il résulte des renseignements recueillis que M. Marie, auquel vous vous intéressez, n'est pas dans les conditions requises pour être nommé officier de réserve.

Il est nécessaire qu'il soit établi une demande régulière, qui sera l'objet d'un bienveillant examen.

Agréez, Madame, mes salutations respectueuses.

Général BOULANGER.

Madame,

Le sergent-major Droulin, auquel vous vous intéressez, sera nommé incessamment ; son avan-

cement a été retardé par quelques écarts que me signale son colonel.

J'espère qu'il s'est amendé.

Sentiments respectueux.

Général BOULANGER.

Madame,

Je suis désolé, mais il m'est impossible de vous fixer un jour.

Je suis accablé de travail et j'ai dû consigner ma porte.

Veillez, je vous prie, exprimer mes regrets à M<sup>me</sup> de Boissy et lui dire que je regrette de n'avoir pas eu l'honneur de la recevoir avant mon départ.

Agréez, Madame, mes sentiments respectueux.

Général BOULANGER.

### POT-DE-VIN ET SÉQUESTRATION

Le XIX<sup>e</sup> Siècle a publié et les autres journaux ont reproduit la lettre suivante qui contient des faits d'une gravité exceptionnelle :

« Paris, le 9 novembre.

« Monsieur le rédacteur,

« Puisque M. Wilson s'est obstiné à ne répondre à aucune de mes lettres et à aucune de mes questions, vous me permettrez de mettre les points sur les *i*. Il est temps que la lumière se fasse.

« Le chèque de 40,000 fr. qui a fait l'objet de deux de mes précédentes communications se rattache à des événements dont la Chambre s'est occupée et dont la presse du monde entier s'est émue.

« Ce chèque n'était, comme je vous l'ai dit, que le paiement d'une faible partie d'un pot-de-vin de 600,000 francs, exigé par M. Wilson, de M. le baron Seillière, pour lui faire obtenir du général Thibaudin, alors ministre de la guerre, le renouvellement de marchés pour la fourniture des draps militaires.

« Le chèque est signé : « Baron Raymond Seillière ». Il est daté du 40 octobre 1885 ; il porte l'acquit de M. Wilson. J'en tiens l'original à votre disposition.

« Le surplus des 600,000 francs a été payé partie entre les mains de M. Laffon, secrétaire de M. Wilson, aujourd'hui décédé, qui en a délivré des reçus causés pour le compte de M. Wilson, partie entre les mains de M. Sarlin, gendre de M. Périvier, président de la Cour d'appel de Paris.

« Détail à noter : aucun de ces reçus ne porte le timbre exigé par la loi.

« Ces 600,000 francs ne sont, d'ailleurs, pas les seuls que M. Wilson ait extorqués à M. Seillière, qui était devenu l'objet de toutes les prévenances de M. Grévy. Je ne serai démenti par aucun des amis de M. Seillière, quand je dirai que M. Wilson a été la cause de sa ruine, de son conseil judiciaire et de sa séquestration.

« Quand M. Seillière passait devant l'hôtel portant le numéro 2 de l'avenue d'Iéna, sur la façade duquel s'étaient orgueilleusement dans toutes les frises les initiales J. G., il avait coutume de dire :

« — Il n'y a pas une seule pierre de cet hôtel qui ne m'ait été volée.

« Je vous laisse, monsieur le rédacteur, le soin de conclure et de décider s'il ne faut pas chercher dans les faits que je délore aujourd'hui au jugement de l'opinion publique l'explication d'événements dont on avait jusqu'ici vainement cherché à éclaircir le mystère.

» Recrez, etc. »

### CHRONIQUE GÉNÉRALE

Une démarche a été faite, hier matin, par un groupe de députés et de sénateurs républicains, auprès du général Saussier, pour le pressentir au sujet de la présidence de la République, dans le cas d'une crise gouvernementale.

Quoique les négociateurs lui aient assuré que, même à droite, un grand nombre de députés étaient disposés à voter pour lui, le gouverneur de Paris n'a pas semblé disposé à accepter cette candidature.

Hier, à deux heures, le tribunal, réuni dans la chambre du conseil, a ordonné la mise en liberté des inculpés Caffarel, femme Limouzin et Lorentz.

Nous apprenons que l'époux Limouzin, craignant d'être impliqué dans le procès de sa femme, a quitté Paris ; il serait, dit-on, en Belgique.

On lit dans la Lanterne :

« Le départ de M. Grévy paraît absolument certain. On est convaincu que le jour où une demande en poursuites sera déposée sur le bureau de la Chambre contre M. Wilson, M. Grévy donnera sa démission.

« On peut donc considérer, dès à présent, la crise présidentielle comme ouverte. »

\*\*\*

Nous lisons dans le Paris :

« On dit que M. Jules Grévy ne pourra demeurer à la tête du gouvernement de la France ; on dit qu'il ne voudra pas garder le dépôt du pouvoir exécutif, à partir du moment où son gendre ira s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises.

« C'est parce que nous voulions, quelles qu'aient été ses fautes, le soustraire à la dure nécessité de la retraite, que nous insistions naguère encore pour qu'il dégageât sans retard sa personne d'une intolérable compromission.

« Nous ne nous faisons pas d'illusion cependant. Il y avait, contre la possibilité d'une telle solution, la persistance d'une affection privée dont Brutus vieilli n'eût peut-être pas lui-même triomphé.

« Maintenant, il est trop tard, et il devient de plus en plus probable que nous approchons d'une crise présidentielle. »

La France dit, de son côté :

« Le Président de la République a reçu un certain nombre d'amis politiques. Il leur a exprimé à tous la même opinion. Pour lui, M. Wilson n'est pas coupable et réussira à confondre ceux qui l'accusent.

« M. Jules Grévy est convaincu qu'en ce qui concerne les deux lettres du dossier Caffarel, qui auraient été falsifiées, M. Wilson parviendra à établir, de ce chef, son innocence. Aussi le Président de la République couvre-t-il entièrement son gendre.

« Dans ces conditions, M. Jules Grévy ne songe nullement à donner sa démission. Il n'a fait aucune allusion à cette éventualité au cours de la conférence qu'il a eue hier après la séance de la Chambre avec MM. Rouvier et Fallières. On ajoute que M. Jules Grévy ne se retirerait qu'au cas où la culpabilité de M. Wilson serait établie judiciairement.

On se dispute cependant déjà la succession de M. Grévy. On intrigue. Les gauches tiennent des réunions préparatoires. M. Ferry — ses amis du moins — crient déjà victoire. En vérité, les républicains sont effarés, inquiets, incertains de l'avenir. Voilà qu'on leur jette dans les jambes l'arrivée tapageuse de Boulanger !

Les bureaux des droites ont tenu une réunion. La gauche radicale s'agite et délire. Bref, situation ériatique, gâchis et désarroi profond, lendemain incertain.

\*\*\*

Les poursuites ordonnées par le ministre de la justice contre les auteurs de la soustraction des lettres Wilson ; le débat de la Chambre ; les plaidoiries faites devant le tribunal correctionnel ; la suspension pour les principaux accusés de l'instance pendante, tout cela cause une émotion grandissante. Aussi tous les bruits sont-ils mis en circulation ; on ne parle que de révocations et de démissions ; mais, au milieu de ces préoccupations, on craint que la lumière se fasse difficilement ; il y a tant de gens intéressés à la cacher !

Dans la soirée de jeudi on vit arriver trois ou quatre voitures à coques tricolores dans la cour de l'Elysée.

Plusieurs ministres et M. Gragnon s'étaient rendus auprès de M. Grévy, de leur propre initiative, et non sur l'invitation du Président de la République, comme on l'a dit.

La soirée a été triste à l'Elysée, où l'on se demande si M. Wilson ne prendra pas bientôt le chemin de Mazas.

On dit que depuis trois jours M. Wilson est installé avec sa femme et ses enfants dans l'hôtel de l'avenue d'Iéna.

Avant-hier, à 3 heures, M. Wilson a envoyé à la Chambre l'ordre de lui faire adresser ses papiers et ses lettres avenue d'Iéna pour calmer un peu l'excitation qui est générale contre lui.

Hier matin, M. Atthalin avait mandé M. Lyonnet, de la maison Blanchet de Rives.

Il a, en outre, convoqué M. Wilson pour deux heures et M. Gragnon pour cinq.

M. Wilson est arrivé au Palais de Justice à deux heures et quart. Il a été reçu immédiatement par M. Atthalin.

Bien qu'ayant officiellement quitté l'Elysée, M. Wilson paraît devoir y conserver son appartement, car il y a passé l'avant-dernière nuit, son installation avenue d'Iéna n'étant pas complète. Seuls les bureaux situés au premier étage, et dont les fenêtres donnent rue de Magdebourg, sont appropriés à leur destination et encore le sont-ils assez sommairement.

Le transport des dossiers de l'Elysée à l'avenue d'Iéna a été terminé jeudi soir. D'ailleurs, ce déménagement, qui durait depuis plusieurs jours, s'opérait à nuit close.

En résumé, d'après des renseignements puisés à bonne source, il est à peu près certain que l'hôtel de l'avenue d'Iéna ne sera que la demeure officielle de M. Wilson et qu'il continuera d'habiter officiellement l'Elysée.

### QUESTION D'HONNEUR

Nous lisons dans le Petit Journal :

« Ah ! nous comprenons trop pourquoi M. Wilson se refusait obstinément à suivre nos conseils, à traduire devant les tribunaux ceux qui démasquaient les scandales de sa vie publique, à leur répondre face à face, à les confondre, à fermer les yeux, et peut-être à étouffer des monstruosité inouïes.

« Nous plaignons surtout cette magistrature, dont le rôle sacré est de chercher la vérité et de la dire, qui s'est crue condamnée, par on ne sait quel esprit de déférence déplacé, à fermer les yeux, et peut-être à étouffer des monstruosité inouïes.

« La conscience publique veut être soulagée du poids des ignominies dont on lui présente tout à coup le stupéfiant tableau. »

### UN DOSSIER A MONT-SOUS-VAUDREY

Le *Moniteur universel*, dont on connaît la prudence en matière d'information, donne la nouvelle suivante :

« D'après des renseignements que nous recueillons à l'instant et qui proviennent d'une source que nous considérons comme des plus sérieuses, la destruction des deux lettres Wilson qui a fait l'objet du grave incident de jeudi à la 10<sup>e</sup> chambre, aurait eu lieu à Mont-sous-Vaudrey, lorsque le dossier entier a été communiqué au Président de la République.

« On se rappelle qu'à cette date M. Wilson a fait le voyage de Mont-sous-Vaudrey. Ce n'est que plus tard qu'on aurait compris la nécessité de reconstituer ces deux lettres au classement et au numérotage fait par la préfecture de police avant son envoi à M. le Président de la République.

« Ce numérotage sera probablement funeste à M. Gragnon.

« On croit qu'il ne paie de sa place cette imprudence. »

### ATTENTAT CONTRE M. PORTALIS

M. E. Portalis, directeur du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, a été, avant-hier soir, victime d'une agression qui, dit-on, lui était annoncée depuis plusieurs jours par des lettres anonymes pour le cas où il passerait pas ses attaques contre M. Wilson.

M. Portalis a reçu à la nuque un coup de casse-tête qui l'a jeté par terre.

Des passants ont arrêté l'agresseur et l'on conduit au bureau du commissaire de police.

Là, il paraîtrait que M. Portalis, ayant demandé au commissaire le nom de celui qui l'avait frappé, ce magistrat aurait refusé de le lui faire connaître et lui aurait dit de s'adresser à la Sûreté.

On affirme, enfin, que le commissaire aurait répondu à M. Portalis, qui lui demandait s'il n'avait pas eu affaire à un agent de la Sûreté : « J'ai peine à croire qu'on soit allé jusque-là. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 novembre.

Le marché de nos rentes se montre très vivement impressionné des derniers incidents produits au Palais, au craint des complications et une crise présidentielle : 3 0/0, 80.90 ; 4 1/2 0/0, 106.82.

L'action du Crédit Foncier cote 1,357. Le groupe des diverses obligations est bien tenu, les foncières 1879 viennent de détacher un coupon de



7.50 et sont ramenées à 375. Les foncières 1885 sont à 456. Les capitalistes qui y emploient leurs disponibilités font un choix judicieux, car il y a encore une marge de hausse suffisante.

La Société Générale se maintient solidement à 451.50, les transactions sont moins nombreuses à terme, les opérations ayant lieu surtout sur le marché du comptant.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 602. Ils ont détaché comme précédemment un coupon de 7.50.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

Le marché s'occupe avec un intérêt marqué de l'émission du Crédit Foncier et Agricole de Santa-Fé, qui doit avoir lieu le 15 novembre. Outre les conditions avantageuses d'un placement qui ressort à 6.70 0/0 l'an, on tient en sérieuse considération la situation du Crédit Foncier et Agricole de Santa-Fé qui a, comme le Crédit Foncier de France, des attaches gouvernementales très étroites, et l'exceptionnelle prospérité de la province de Santa-Fé. Le prix de souscription n'est que de 455 fr. avec jouissance du 1<sup>er</sup> octobre. L'intérêt de 30 fr. 24 net d'impôts, est payable par trimestre et garanti par le gouvernement de Santa-Fé. Le Panama cote 320.

Les actions et obligations de chemins de fer sont bien tenues.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

**PÉTITION AU CONSEIL MUNICIPAL**

La pétition au Conseil municipal de Saumur, au sujet de l'éclairage au gaz, est déposée au bureau de l'Echo Saumurois, où tout le monde peut en prendre connaissance.

**ENGAGEMENTS DANS LA CAVALERIE**

Une circulaire du 21 septembre 1877, sur les engagements, exige des jeunes gens qui désirent entrer dans la cavalerie :

- 1° La connaissance ou l'habitude du cheval ;
- 2° La connaissance de la lecture et de l'écriture.

Les certificats d'aptitude pour la cavalerie pourront plus être délivrés par les commandants de recrutement.

Pour s'engager dans un corps de troupe de cavalerie, les jeunes gens auront, dorénavant, à se présenter devant le colonel du régiment où ils désirent servir ; et ce sera à ce colonel seul qu'appartiendra de leur délivrer le certificat d'aptitude.

La série des jours de pluie a-t-elle pris fin ?

On serait tenté de le croire, car le vent, depuis hier, se tient au nord, et le baromètre a sensiblement monté : il touche à beau temps (768 mm).

**LA SCIENCE DE LA VIE**

Si l'hiver va droit son chemin, Vous l'aurez à la Saint-Martin (11 nov.).  
S'il retardait un seul instant, Vous l'aurez à la Saint-Clément (23 nov.).  
S'il trouve son chemin barré, Vous l'aurez à la Saint-Anan (30 nov.).  
Si par hasard il s'égarait, Vous l'aurez en avril ou mai.

**PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT MARTIN**

**Avis important.** — On écrit de Tours à l'organisateur de ce pèlerinage :

« Notre belle crypte est achevée et nous vous attendons le jeudi 17, pèlerins saumurois et angevins. »

D'un autre côté, la Compagnie d'Orléans attend pour la confection des billets le chiffre approximatif des pèlerins, qui devra de toute nécessité lui être indiqué dans la journée de lundi. Que les amis du pèlerinage de saint Martin s'en souviennent.

Par décret en date du 29 octobre 1887, M. Royer a été nommé notaire à Martigné-Briand (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Rousseau.

**LES ROSIERS.** — La Fanfare des Rosiers donnera demain dimanche, 13 novembre, à 8 heures du soir, son second concert annuel, avec le concours de M. Daniel Eschlimann, Augustin Laisis, flûtiste, Telliann, comique.

**ALLONNES.** — La gendarmerie a arrêté, pour délit de mendicité, le nommé Fucinari, âgé de vingt-deux ans, musicien ambulancier, et la femme Fallone, âgée de vingt-six ans, sujets italiens.

La femme avait un enfant de trois mois sur les bras et un autre de cinq ans auprès d'elle. La gendarmerie les a conduits au parquet de Saumur, qui a fait mettre en prison le mari et a remis la femme en liberté, parce qu'elle a cinq enfants en bas âge.

Les habitants des campagnes se plaignent que de nombreux mendiants étrangers parcourent le pays, et la justice, qui se montre sévère envers les mendiants indigènes, ne peut laisser impunie la mendicité exercée par des étrangers.

— A Allonnes, dimanche dernier, le cadavre du nommé Peltier a été trouvé dans une petite cabane située à deux cents mètres de son habitation, au milieu de ses vignes.

Cet homme était âgé de 67 ans.

M. Chapin, docteur-médecin, a déclaré que le décès de M. Peltier était dû à une congestion cérébrale.

**ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE**

Un épicier de Bourges a été condamné, mercredi, à 500 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de Poitiers, pour contravention aux lois sur la régie.

M. Wilson, qui, pendant six ans, a frustré le Trésor et violé les articles 442 et 443 du Code pénal, jouit de la plus complète impunité.

Et les républicains prétendent que tous les citoyens sont égaux devant la loi.

(Journal de la Vienne.)

**REPUBLICQUE ARGENTINE**

Province de Santa-Fé

**BANQUE DE CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE DE SANTA-FÉ**

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

**ÉMISSION PUBLIQUE**

De 49,700 obligations foncières de 504 fr. 6 0/0, au porteur, remboursables en 33 ans avec faculté d'anticipation.

INTÉRÊT ANNUEL, Garanti par le Gouvernement de Santa-Fé, 30 fr. 24, payables par trimestres, à Paris, Londres, Anvers et Bâle.

Le produit de l'emprunt est destiné à des prêts hypothécaires en premier rang ne pouvant dépasser 50 0/0 de la valeur des biens grevés qui demeurent le gage spécial des obligataires (loi du 11 octobre 1886).

**Prix d'émission: 455 Francs** (JOUISSANCE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1887)

**PAYABLES :** En souscrivant... 55 Francs.  
A la répartition... 400 Francs.

Contre livraison des titres définitifs

Ce qui fait un placement de 6.70 0/0 l'An

**ON SOUSCRIT LE 15 NOVEMBRE**

Directement ou par Correspondance

A Paris : Banque Russe et Française, 4, rue Auber ; Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts. — A Marseille : A ladite Société Marseillaise. — A Nancy : Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts. — A Bordeaux : MM. A. Lafargue et Co. — Alsace-Lorraine et Epinal : Banque de Mulhouse. — A Anvers : Banque Centrale Anversoise. — Suisse : Bâle, Berne, Saint-Gall, Neuchâtel.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote à Paris, Anvers et Bâle.

Envoi de prospectus sur demande.

**Un Livre utile**

Nous avons sous les yeux une nouvelle édition d'un traité sur l'hygiène de la bouche par M. J. Botot. Chacun y trouvera un exposé simple et précis des soins à apporter pour la conservation des dents. Les jeunes mères y puiseront un enseignement précieux pour suivre les progrès de la dentition de leurs enfants et prévenir les accidents, souvent graves, qui en sont la conséquence.

Qui connaît la véritable Eau de Botot sera fixé sur la compétence de son inventeur pour traiter ces sujets spéciaux.

On recevra ce livre franco en envoyant 50 centimes en timbres-poste à l'Entrepôt de l'Eau de Botot : 239, rue Saint-Honoré, et à la librairie ARNAUD : 215, Palais-Royal, Paris.

Les déclarations de faillites déposées au tribunal de commerce de Paris le mois dernier ont été de 163, sur lesquelles — et c'est le commerce qui en fournit le plus — il y a 42 marchands de vins traiteurs. Le mois de septembre n'avait enregistré que 142 faillites.

Comme on le voit, les affaires reprennent.

Les pharmaciens donnent gratis l'Almanach des Pilules Suisses, 64 pages illustrées.

**VILLA PLAISANCE**

Dimanche 13 Novembre

Clôture du Concours de Tir et distribution des prix qui n'ont pas eu lieu dimanche dernier à cause du mauvais temps.

Grand Concert de 2 heures à 5 heures.

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs de Choucroute qu'il doit en recevoir de Strasbourg vers le 25 courant.

**RÉPUBLIQUE ARGENTINE**

Province de Santa-Fé

**BANQUE DE CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE DE SANTA-FÉ**

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

**ÉMISSION PUBLIQUE**

De 49,700 obligations foncières de 504 fr. 6 0/0, au porteur, remboursables en 33 ans avec faculté d'anticipation.

INTÉRÊT ANNUEL, Garanti par le Gouvernement de Santa-Fé, 30 fr. 24, payables par trimestres, à Paris, Londres, Anvers et Bâle.

Le produit de l'emprunt est destiné à des prêts hypothécaires en premier rang ne pouvant dépasser 50 0/0 de la valeur des biens grevés qui demeurent le gage spécial des obligataires (loi du 11 octobre 1886).

**Prix d'émission: 455 Francs** (JOUISSANCE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1887)

**PAYABLES :** En souscrivant... 55 Francs.  
A la répartition... 400 Francs.

Contre livraison des titres définitifs

Ce qui fait un placement de 6.70 0/0 l'An

**ON SOUSCRIT LE 15 NOVEMBRE**

Directement ou par Correspondance

A Paris : Banque Russe et Française, 4, rue Auber ; Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts. — A Marseille : A ladite Société Marseillaise. — A Nancy : Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts. — A Bordeaux : MM. A. Lafargue et Co. — Alsace-Lorraine et Epinal : Banque de Mulhouse. — A Anvers : Banque Centrale Anversoise. — Suisse : Bâle, Berne, Saint-Gall, Neuchâtel.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote à Paris, Anvers et Bâle.

Envoi de prospectus sur demande.

**Un Livre utile**

Nous avons sous les yeux une nouvelle édition d'un traité sur l'hygiène de la bouche par M. J. Botot. Chacun y trouvera un exposé simple et précis des soins à apporter pour la conservation des dents. Les jeunes mères y puiseront un enseignement précieux pour suivre les progrès de la dentition de leurs enfants et prévenir les accidents, souvent graves, qui en sont la conséquence.

Qui connaît la véritable Eau de Botot sera fixé sur la compétence de son inventeur pour traiter ces sujets spéciaux.

On recevra ce livre franco en envoyant 50 centimes en timbres-poste à l'Entrepôt de l'Eau de Botot : 239, rue Saint-Honoré, et à la librairie ARNAUD : 215, Palais-Royal, Paris.

**BOURSE DE PARIS**

DU 11 NOVEMBRE 1887.

Rente 3 0/0.	80 87
Rente 3 0/0 amortissable.	83 85
Rente 4 1/2.	101 25
Rente 4 1/2 (nouvelle).	106 80
Obligations du Trésor.	512 22

**Infaillible ! Inoffensif !**

**ANTI-COQUELUCHE REIGNIER**

Saumur : pharmacie CHÉRONVÈRE (30, rue de la Tonnelle). Prix : 3 francs.

**Grand Théâtre d'Angers.**

Dimanche 13 novembre, La Mascotte, opérette en 3 actes. Galathée, opéra-comique en 2 actes.

Lundi 14 novembre, Représentation de M<sup>lle</sup> Marie FAVART. Même spectacle qu'à Saumur, mercredi 16.

**Théâtre de Saumur**

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 14 Novembre 1887,

**FAUST**

Opéra en 5 actes et 9 tableaux, paroles de MM. Jules Carré et Michel Barbier, musique de GOUNOD.

Distribution :

Le docteur Faust..... MM. Delmas.  
Méphistophélès..... Boassa.  
Valentin..... Delvoys.  
Wagner..... Duror.  
Marguerite..... M<sup>lle</sup> Fiocken.  
Siébel..... Doux.  
Dame Marthe..... Rita Lelong.  
Gardes, peuple, vieillards, étudiants, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Mercredi 16 Novembre 1887, UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

**M<sup>lle</sup> MARIE FAVART**

Sociétaire de la Comédie-Française.

Avec le concours de M<sup>lle</sup> E. CASTELLI, du Vaudeville; M<sup>lle</sup> B. FLEUR, de l'Odéon; M. J. DEPAY, du Gymnase; M. HATTIER, de l'Odéon; M. GALABERT, du Vaudeville; M. J. LIVERANI, du Gymnase; M. GAULEY, de l'Odéon.

**GABRIELLE**

Comédie en 5 actes, de M. Émile AUGIER, de l'Académie française.

M<sup>lle</sup> FAVART remplira le rôle d'Adrienne.

Julien Chabrière..... MM. J. Depay.  
Stéphane Dariou..... Hattier.  
Tamponnet..... Galabert.  
Adrienne..... M<sup>lle</sup> FAVART.  
Gabrielle..... Fleur.

**LA JOIE FAIT PEUR**

Comédie en 1 acte, de M<sup>lle</sup> Émile de Girardin.

M<sup>lle</sup> FAVART remplira le rôle de M<sup>lle</sup> Desaubiers.

Noël..... MM. Galabert.  
Adrien..... J. Liverani.  
Octave..... Gauley.  
M<sup>lle</sup> Desaubiers..... M<sup>lle</sup> FAVART.  
Blanche..... E. Castelli.  
Mathilde..... Fleur.

M. Jacques LIVERANI dira Le Drapeau, de M. J. Segoux.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAGNAGE,

Le samedi 26 novembre 1887, à 3 heures de relevée,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 17,

Appartenant à M. CARON, agent d'assurances.

Entrée en jouissance, 25 décembre 1887.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

à l'amiable,

**LES IMMEUBLES**

SUIVANTS,

Appartenant à M. Foucher-Coupas :

- 1° UNE MAISON et dépendances, à Nueil, contenant 6 ares 80 centiares ;
- 2° Et 1 hectare 3 ares 50 centiares de VIGNE, au Clos-de-Chéneron, commune de Nueil.

S'adresser audit notaire. (792)

Etude de M<sup>e</sup> GERMAIN, notaire à La Flèche, successeur de M<sup>e</sup> MARTIN.

**A VENDRE**

à l'amiable ou par adjudication fixée, En l'étude de M<sup>e</sup> Germain, notaire,

Le dimanche 20 novembre 1887, à 2 heures de l'après-midi,

En totalité ou par lots,

**LAUNAY-PION**

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Et convenant à une industrie,

Sise à La Flèche, à 500 mètres de la gare, près la route de Daugé,

Comprenant : Maison de maître, closerie, bâtiments divers, servitudes, cours, issues, allées, jardins, vivier, douves, prés et terres labourables. Le tout en un seul tenant, contenant environ 6 hectares.

Mise à prix : 25,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> GERMAIN, notaire à La Flèche. (744)

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillic.

**A CÉDER**

Pour entrer en jouissance de suite,

UN BON

**FONDS DE COMMERCE**

D'Épicerie, Draperie & Rouennerie,

Situé au bourg de la commune de Neuillic.

Toute facilité pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHARLEL, marchand à Neuillic, soit audit M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire. (778)

**A LOUER**

En totalité ou par parties

**ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS**

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

**A Vendre**

**Un Moteur à Gaz**

Système Otto, force 3 chevaux.

S'adresser chez M. V. BORT, rue Saint-Nicolas. (793)

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE MAISON**

Située à Saumur, Montée-du-Fort, n° 7,

Louée 600 francs par an à M. Choyer, boulanger.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire.

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

**Maison et Jardin**

Situés à la Croix-Gourdon, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36. (740)

**A VENDRE**

DEUX

**Devantures de Magasin**

S'adresser chez M. LARDÉ.

**A VENDRE**

**Petits Chiens de fantaisie**

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

- 1° A TOURS et à NANTES, fonds de Plomberie, Lingerie, Lampisterie, maisons de 1<sup>er</sup> ordre. Pas de clientèle à payer.
- 2° A NANTES, une Épicierie, affaires 200,000 fr. Demi-gros et détail. Prix modéré.
- 3° A NANTES, un Café Concert, recettes 100 fr. par jour. Prix modéré.

S'adresser à M. LUTAUD, rue de la Fosse, 30, à Nantes. (766)

ON DEMANDE un garçon de course. S'adresser, 16, rue d'Orléans.

**A VENDRE**

**Au Comptant**

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côtes à 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins sont 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.



# MAGASINS DU PRINTEMPS

Nouveautés Éléantes

VENDES BON MARCHÉ SAUMUR

MISE EN VENTE GÉNÉRALE

de toutes les Nouveautés de la Saison

VÊTEMENTS, ROBES, CHAPEAUX  
ET FOURRURES



JAQUETTE HUSSARD

Drap toutes Nuances  
39 fr.

JAQUETTE DRAP TOUTES NUANCES

Entièrement Soutachée  
59 fr.

LA CIGALE

CHAPEAU de Feutre, toutes nuances, bord doublé velours, garni de trois jolies têtes de plumes d'Autriche rattachées par un ruban de velours assorti.

16 fr. 75

LE CHASSEUR

CHAPEAU en Feutre, toutes nuances, bordé d'un joli panache Autriche, rattaché par un ruban de velours à bord satin, ton assorti ou ton clair.

19 fr. 75

## CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et d'licat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 — fr. 2:60 et fr. 1:40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

LA  
Régisse Sanguinède

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.

0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

EN VENTE CHEZ M. V. COUÉ

Photographe, rue d'Orléans, Saumur.

GROUPES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Grande tenue et petite tenue (avec légende).

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

## EPICERIE PARISIENNE

Mon **IMBERT** et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes.....	» 75
— première qualité.....	» 90
— Paris, qualité extra.....	1 »
— à trous.....	» 95
BOUGIE de l'Étoile.....	1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 10 c. en moins par paquet.

## DENTS

SANS PALAIS

NI CROCHETS

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

## SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Dailly, Saumur.

## LESSIVE-IRIS

LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour la blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

# BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — PLACE DU RALLIEMENT — ANGERS

Maison principale: PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, PARIS

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

Mise en Vente de toutes les Nouveautés de la Saison

PANTALONS pour hommes, 9.50, 15, 25 et au-dessus.  
COSTUMES COMPLETS pour hommes, 35, 45, 60 et au-dessus.  
Choir considérable de COSTUMES pour enfants, 14, 20, 30 et au-dessus.

COSTUMES COMPLETS habillés, 55, 65, 75 et au-dessus.  
PARDESSUS NOUVEAUTÉ, très soignés, 35, 55, 65 et au-dessus.  
PARDESSUS pour enfants, 15, 20, 25, 30 et au-dessus.

Bonneterie, Chemises, Gants, Lingerie, Cravates, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Articles de Voyage, Couvertures, etc., etc.

LIVRÉES, VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

RAYON SPÉCIAL DE DRAPERIES POUR VÊTEMENTS SUR MESURE

Envoi franco contre remboursement au-dessus de 25 francs.

La Belle Jardinière n'a pas de succursale à Saumur.

FOURRURES

PEAUX DE CHÈVRES